Charte alimentaire sur les **programmes** et les **publicités télévisés** : remise du **rapport annuel**
du
CSA
à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé

Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, a reçu Michel Boyon, Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), pour la remise de son rapport, sur l'application de la Charte visant à promouvoir une alimentation et une activité physique favorable à la santé dans les programmes et les publicités diffusées à la télévision.

Signée en 2009 par les acteurs de l'audiovisuel, et fondée sur 8 engagements à respecter, cette charte s'inscrit dans le Programme national nutrition santé (PNNS), et vise à encourager auprès du jeune public les bons comportements, notamment alimentaires.

Cette 3e édition sur l'exercice 2011 souligne l'effort mené par les chaînes de télévision pour dépasser leurs engagements, ce dont se félicite Marisol Touraine. La Ministre rappelle que ces démarches de promotion d'une bonne hygiène alimentaire font partie intégrante du plan d'actions sur la santé des jeunes, qu'elle mènera dans les prochains mois.